



ARRETE MUNICIPAL

CNR/WB/MM

N° 054-2022

Objet : Déploiement de la fibre optique – création de Génie Civil

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par Madame CHELIM Cendrine de la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES d'effectuer le déploiement de la fibre optique (création de GC) avenue Aristide Briand et chemin des Novets du 9 au 27 mai 2022,

Considérant la nécessité d'autoriser la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES d'installer ces équipements,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES est autorisée à déployer la fibre optique (création de GC) avenue Aristide Briand et chemin des Novets du 9 au 27 mai 2022.

Article 2 : Pendant cette période, la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES sera autorisée à empiéter sur la chaussée, la circulation sera alternée (par feu tricolores) et le stationnement sera interdit aux abords des lieux d'intervention afin de permettre l'exécution des travaux.

Article 3 : La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier et assurera la pose de l'arrêté.

Article 4 : La société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES devra impérativement remettre en l'état les abords de la chaussée.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à la Police Nationale, aux Pompiers, aux Services Techniques Municipaux et à la société EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES.

Fait à Touques le 27/04/2022

Le Maire

Colette NOUVEL ROUSSELOT

